



Aide-mémoire pour le frigo au bas

Rendons service à l'environnement, COMPOSTONS!



Obligatoire sur le territoire de Val-des-Monts depuis juin 2018

UNE MEILLEURE GESTION DE NOS DÉCHETS S'IMPOSE.

Le compostage est un moyen facile et naturel de contribuer au développement durable de notre Municipalité.

Depuis 2018, une grande majorité a adhéré au compostage à domicile. Au 31 décembre 2018, le poids de nos déchets acheminés au dépotoir a **diminué de 764 tonnes!** C'est tout un exploit dont nous pouvons être fiers.

Les citoyens de Val-des-Monts sont sensibles à leur environnement et souhaitent faire leur part pour protéger celui-ci. Nous vous encourageons à poursuivre les efforts que vous faites à améliorer la gestion de vos déchets en les disposant de la meilleure façon possible. Si tous les citoyens de Val-des-Monts compostent, notre quantité de déchets diminuera considérablement et nous bénéficierons ainsi d'une économie substantielle.

Nous invitons tous les citoyens de Val-des-Monts à emboîter le pas vers une saine gestion de leurs matières organiques en se procurant **un composteur domestique accompagné d'un bac de cuisine et d'un malaxeur au prix modique de 50 \$** à l'hôtel de ville de la Municipalité de Val-des-Monts, situé au 1, route du Carrefour, à Val-des-Monts.



Pour vous procurer un composteur et ses composantes, communiquez avec le service de l'Environnement et de l'Urbanisme au **819 457-9400, poste 2315.**

POURQUOI COMPOSTER?

Composter permettra de :

- **Diminuer d'environ 40 %** le volume des déchets et ainsi réduire la pollution.
- **Réduire la pollution de l'air** puisque, mélangées aux ordures, les matières organiques produisent des gaz toxiques, dont le méthane, qui est 25 fois plus puissant que le CO₂.
- **Économiser des sommes importantes** de coûts de cueillette, de transport et de gestion des sites d'enfouissement.

Depuis le mois de juin 2018, notez que tout occupant d'un immeuble sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Monts doit avoir à sa disposition au moins un composteur installé sur sa propriété et doit l'utiliser pour traiter les matières compostables générées par les occupants de l'immeuble. (**Règlement 820-18, art. 8.4**)



Un constat d'infraction pourrait être émis à ceux qui contreviennent à ce règlement.

JE L'INSTALLE OÙ ET COMMENT?

Afin d'optimiser le processus naturel de compostage et vous faciliter la tâche, vous devez préférentiellement installer le composteur à un endroit qui :

- **Est près de la maison**, facilement accessible en toute saison.
- **Repose sur un sol bien drainé.**
- **Est dans un endroit mi-ensoleillé, mi-ombragé et où il n'y a pas trop de vent.** Si on doit le placer complètement à l'ombre ou au soleil, il faudra simplement surveiller de plus près le niveau d'humidité du compost.

Une fois l'endroit choisi, il faut préparer le site :

- **Retirez la végétation** naturelle ou le gazon.
- **Retournez le sol** sur quelques pouces, tout au plus.
- **Déposez-y le composteur.**
- **Déposez une mince couche de petites branches ou de feuilles** sur le sol, si possible.

ATTENTION AUX VOLEURS



Des problèmes avec les petits masqués du coin? Voici quelques trucs pour les empêcher de jouer dans votre composteur :

- **Mettre une vis** au-dessus de la petite porte d'accès.
- **Fermer le couvercle** à l'aide de sangles élastiques.
- **Déposer de grosses pierres** autour du composteur.
- **Fabriquer un abri** en bois ou en grillage pour votre bac.
- **Mettre du poivre de cayenne ou appliquer de l'onguent camphré** contre la toux pour éloigner les animaux.

AIDE-MÉMOIRE

AFFICHEZ-MOI SUR LE RÉFRIGÉRATEUR!

Matières admissibles

LES BRUNS - Habituellement secs et rigides

(Matières riches en carbone)

- Feuilles d'arbres sèches
- Marcs de café
- Sachets de thé et de tisane
- Pâtes alimentaires
- Pain
- Riz
- Écailles de noix
- Plantes mortes et fleurs séchées
- Paille/foin
- Sciures de bois non traité
- Papier journal (en lamelles)

Matières admissibles

LES VERTS - Habituellement humides et mous

(Matières riches en azote)

- Résidus de fruits
- Résidus de légumes
- Les plantes et les fleurs non séchées
- Tonte de gazon frais
- Mauvaises herbes fraîches
- Fumier mature
- Coquilles d'œufs (écrasées)
- Algues

Matières à éviter

- ✗ Viandes
- ✗ Poissons
- ✗ Os
- ✗ Produits laitiers
- ✗ Graisses et huiles
- ✗ Excréments d'animaux
- ✗ Feuilles de chênes
- ✗ Poussière
- ✗ Cendres
- ✗ Chaux
- ✗ Plantes et feuillages malades
- ✗ Aiguilles de conifères
- ✗ Produits toxiques

CONSEILS EN VUE DE L'HIVER

Même gelées, les matières se décomposent facilement lors des temps plus cléments. Planifiez votre compost hivernal en avance en accumulant les feuilles mortes qui tomberont cet automne afin d'alterner les matières sèches et les matières humides.

LA RECETTE GAGNANTE?

2 portions de matières sèches pour 1 portion de matières humides!

Ce n'est pas plus compliqué que ça!



Pour plus de trucs et d'astuces, visitez le WWW.VALDESMONTS.NET/CITOYENS/COMPOST/



POUR FAIRE SIMPLE, PRESQUE TOUTES LES MATIÈRES D'ORIGINE ALIMENTAIRE SONT COMPOSTABLES À LA MAISON!

Le bac à ordures est le **DERNIER RECOURS,** pas le premier!